

LE CONGRÈS DU PROGRÈS ET DE LA DÉMOCRATIE...

«...Qui vous fait ce commandement?
Votre mandataire.
Qui vous donne des lois impérieuses?
Votre mandataire, lui qui doit les recevoir de vous, de nous...».
Mirabeau, 23 juin 1789

Dans le dernier numéro de *L'Anarcho-syndicaliste* j'avais évoqué la «*politique de autruche*» pratiquée par André Bergeron qui niait obstinément toute réalité à la politique dite de «*recomposition syndicale*».

Or, voilà qu'à la veille du congrès confédéral de la CGT-FO, André Bergeron et ses amis découvrent soudainement qu'il y a un problème et, avec une belle unanimité, condamnent toute tentative de «*recomposition syndicale*».

A dire vrai, j'avais à l'époque considéré qu'il s'agissait d'une prise de position tardive et quelque peu tactique, pour tout dire, purement conjoncturelle.

J'avais partiellement raison, mais maintenant nous connaissons toute la vérité.

Au CCN, Marc Blondel, qui n'était encore que candidat au secrétariat général de CGT-FO, a révélé qu'au cours d'une entrevue avec «*un parti politique*», il leur avait été proposé de mettre en œuvre une politique de «*recomposition syndicale*». Dès lors, devenait impossible de nier une réalité attestée par le principal parti gouvernemental et, compte tenu de la volonté d'indépendance de l'immense majorité des organisations confédérées, il devenait indispensable de prendre position... Au moins à la veille du congrès!

Au demeurant, personne n'est dupe et, en tout cas, pas l'immense majorité de délégués au congrès confédéral qui, inlassablement, scandaient: le mandat, le mandat!

De ce point de vue, on ne saurait sous-estimer la portée (que l'on peut qualifier d'historique) du XVIème Congrès de la CGT-FO.

Au centre du congrès: le respect des statuts et de la démocratie syndicale, c'est-à-dire le «*respect du mandat*» auquel André Bergeron opposait la... «*fidélité à l'amitié*» ce qui a un côté à la fois scandaleux et dérisoire.

On aurait toutefois tort d'accabler Bergeron qui, d'une certaine manière, est à la fois complice et victime des mœurs induites par le régime bonapartiste issu du coup Etat du 13 mai 1958.

Déjà, lors des remous provoqués par l'affaire de la «*flexibilité*», on avait pu remarquer l'étrange comportement de Bergeron qui violait délibérément les résolutions adoptées par les instances statutaires de l'organisation. Congrès, CCN, CE confédérale étaient ravalés au rang de chambre d'enregistrement de la politique mise en œuvre par une bureaucratie irresponsable dont la pratique prétendait se fonder sur la «*fidélité à l'amitié*», prétexte commode à une sorte de clientélisme dégradant pour tout le monde.

Fort heureusement, le congrès confédéral et le CCN qui l'a suivi ont mis bon ordre à des pratiques dont on peut espérer qu'elles sont définitivement révolues.

Pour un militant ouvrier digne de ce nom, je dirais même pour un simple citoyen, en aucun cas «l'amitié» ne saurait être opposée au respect de ses idées ou de ses engagements, autrement dit, au respect de soi-même.

En toutes circonstances et en tous lieux, un militant et à plus forte raison un anarcho-syndicaliste doit s'efforcer de rester lui-même et ne pas céder au culte du chef (même lorsque le chef est à la fois naïf, rusé, ce qui peut le faire apparaître comme sympathique, mais en fait aussi une proie toute désignée pour les manipulateurs de tout poil).

Mais qu'on ne s'y trompe pas... Les résultats du congrès confédéral au cours duquel les anarcho-syndicalistes ont joué un rôle non négligeable ne sauraient, pour autant, être portés au crédit de notre seul courant.

Ils représentent une victoire de la classe ouvrière tout entière et constituent, en outre, une sorte de revanche sur «Epinay-sur-Seine» et une défaite de la Vème République et de ses mœurs.

Le congrès a scellé l'alliance entre les courants traditionnels de la classe ouvrière, qu'en son temps, Kropotkine définissait ainsi: «Dès ses débuts, le socialisme se développa dans trois directions indépendantes l'une de l'autre, dont chacune a trouvé son expression dans les théories de Saint-Simon, de Fourier et de Robert Owen. Le saint-simonisme a abouti à la social-démocratie, le fouriérisme à l'anarchisme; tandis que de l'owenisme sont sortis en Angleterre et en Amérique le trade-unionisme, la coopération et ce qu'on appelle le socialisme municipal. En même temps, l'owenisme reste hostile au socialisme d'Etat social-démocrate, tandis qu'il a de nombreux points de contact avec l'anarchisme. Mais faute de reconnaître que ces trois directions tendent par des chemins différents vers un but commun et que les deux dernières fournissent leur contribution précieuse au progrès de l'humanité, on a tenté pendant un quart de siècle de réaliser l'irréalisable utopie d'un mouvement socialiste unique calqué sur le modèle de la social-démocratie allemande».

Il a aussi et surtout marqué une victoire de la démocratie sur le bonapartisme. Il est réconfortant, au moment où la bourgeoisie renonce à la pratique de la démocratie qui lui a pourtant permis historiquement d'asseoir sa puissance et de faire faire un bond considérable en avant à l'humanité, de voir la classe ouvrière reprendre le flambeau.

Non et n'en déplaise aux réactionnaires de tous bords, les idées de progrès et de démocratie ne sont pas mortes. Il est même vraisemblable qu'elles constituent un levier puissant pour les événements grandioses qui sont en gestation et dont les conflits sociaux qui se déroulent actuellement dans le monde entier ne sont que les prémisses.

Alexandre HÉBERT.

UNE SOIRÉE PARISIENNE...

*«Que je sois loué! Que ma sainte raison sociale soit bénié!
Mon fils bien-aimé à la croix: ma maison est lancée».*

Jacques Prévert.

Ce fut une réunion bien intéressante que celle organisée ce 20 décembre de l'année dernière par le *Club des Egaux* (1) sur le thème du cléralisme contre les libertés publiques.

Épars dans la salle, on pouvait voir le président de la *Libre Pensée* Joseph Berny; un représentant du MRAP; Tubiana, secrétaire général de la *Ligue des droits de l'homme*; une représentante du *Plan-*

(1) 13, des Tourelles 75980 Paris Cédex 20.

ning Familial; le camarade Astre, aujourd'hui retraité, mais qui eut des responsabilités importantes à la FEN; Jean Nakache, de la *Fédération des Œuvres Laïques*; un représentant du MRG; quelques honorables parlementaires, etc..., plus deux ou trois ratons-laveurs.

Régis Debray s'était excusé par écrit de ne pouvoir être présent et informait qu'il terminait un ouvrage sur la question. Qui donc a ricané parmi l'assistance?

Alors, on recompose?

Présidant la soirée pour le *Club des Egaux*; Patrick Kessel révéla d'abord qu'il s'était heurté à des réticences pour la préparer, sous prétexte que l'anticléricalisme ferait très ringard; il n'a malheureusement cité aucun nom et nous continuerons d'ignorer qui sont ces hurluberlus, ces niais ou ces vendus se planquant courageusement derrière le paravent snob du ringardisme.

Il présenta ensuite le sujet en revenant sur l'activité des cléricaux durant ces derniers mois: campagnes - quasi hystériques - contre la projection publique des films de Scorsese, *La Dernière Tentation du Christ*, et de Chabrol, *Une Affaire de femmes*; interdiction de la recherche sur la fécondation in vitro dans les établissements catholiques; dénonciation de l'usage des préservatifs masculins contre la propagation du SIDA; revendications de l'instruction religieuse dans les établissements d'enseignement public et de la renégociation de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État, les deux étant présentées dans l'emballage aseptisé de la «*nouvelle laïcité*».

Son intervention commençait bien. Le *Club des Egaux* s'affirme comme un adversaire déterminé de l'enseignement de la religion à l'école et comme un partisan aussi déterminé du maintien du *statu-quo-ante* dans les rapports entre les Églises et l'État. Il refuse la «*nouvelle laïcité*», considérant la laïcité comme un moyen du droit à l'égalité, et il dénonce le «*droit à la différence*» comme opposé au droit à l'égalité. Notée au passage une méchante flèche visant Tonton et les tontonmaniaques: «*Il n'est pas sûr que le pouvoir vaille toujours une messe*».

Malheureusement la suite ne fut pas du même tonneau. Pour observer aujourd'hui un clivage droite-gauche, il faut des moyens d'investigation autrement puissants que ceux de Soubise cherchant son armée à la clarté d'un lumignon. Et quelle est la composition de ce «*camp progressiste*», où Kessel situe les laïques?

Prétendre que l'Église n'a pas changé, mais que les catholiques ont changé, c'est faire une impasse fautive sur le poids, sur la pesanteur sociologique de l'idéologie; or elle résiste mieux aux intempéries que le dogme ou même que la foi. C'est en elle que réside le danger principal, c'est à partir d'elle que l'appareil clérical reprend des forces.

Est tout aussi fautive la sympathie pour «*ceux qui lisent l'Évangile avec des lunettes progressistes*» (sont-elles remboursées par la Sécurité sociale?), qu'ils soient ou non «*théologien de la libération*». Quant à la prétendue «*défaite laïque de 1984*», il est probable que nous n'analysons pas ces événements avec le même système de références que Patrick Kessel.

Enfin la conclusion ne pouvait que faire dresser l'oreille à des syndicalistes avertis de ce qui se trame: «*Il ne faudrait pas que les recompositions qui se dessinent en profondeur se fassent sur des ambiguïtés*». N'y a-t-il donc personne au *Club des Égaux* pour observer que ces recompositions, politique et syndicale, se développent autour du point d'appui socio-clérical.

Un capitulard

Premier des intervenants à partir de la salle, le représentant du MRAP s'en prend uniquement au cléricalisme de l'extrême droite: Lefebvre, Le Pen, etc... Certes, il ne faut pas le négliger, mais est-ce vraiment la fraction cléricale la plus dangereuse dans la France et l'Europe d'aujourd'hui? Pourquoi faire silence sur les cléricaux - beaucoup plus nombreux et influents - qui se disent ou se font croire «*progressistes*», «*de gauche*»?

Un autre intervenant dénonce à juste titre la tactique actuelle de l'Église qui cherche à se faire reconnaître comme seule représentante de la «*vraie morale*» en s'efforçant de récupérer à son profit la défense des droits de l'homme.

Ensuite Jean-Pierre Barrois a été clair: de nouveau l'Église ose revendiquer l'État, et cela conduit à un autre régime, remet en cause la forme républicaine et démocratique de l'État. Il a eu le courage d'affirmer l'évidence que l'Église a des complicités au niveau le plus élevé de l'État, c'est-à-dire à l'Élysée, ce qui a chagriné quelques présents (se sentaient-ils visés?). Il a conclu en rappelant qu'en France trois départements sont sous régime concordataire et que les vraies écoles laïques doivent y être des écoles privées.

Pour la LDH, Tubiana a dénoncé le silence de l'État dans les affaires Scorsese et du RU 483, silence qui a cautionné des atteintes aux libertés. Il a aussi affirmé ne pas être un adepte de la «*nouvelle laïcité*». Mais, dois-je l'avouer?, il ne me paraît pas franc du collier, ce type. Pas étonnant que par la suite il nous bassine avec les différenciations à faire envers les «*chrétiens de gauche*» (dans quel zoo en trouve-t-on un seul exemplaire?), les «*courants progressistes*» de l'Église et blablabla et blablabla.

Peu au courant, semble-t-il, de ce qui est en train de se concocter, il loue la laïcité des Églises protestantes. .. lesquelles, quelques jours plus tard, signeront une déclaration commune avec l'Église catholique pour réclamer l'enseignement religieux à l'école publique. T'as bonne mine Tubiana!

Sa belle déclaration du début, c'était la vaseline pour bien nous mettre le godemiché, et il termine en nous invitant à ne pas fantasmer, à ne plus débattre en «*termes archaïques*» la société française n'étant plus en 1905. Pour qui sait comprendre le non-dit suggéré, cela signifie que la LDH est prête à accepter la remise en cause de la séparation des Églises et l'État. Normal: elle est de plus en plus infiltrée par les néo-cléricaux et va bientôt devenir la LDC, ou *Ligue des droits du croyant*.

En bouquet final, il appelle à ne pas lancer d'anathèmes! C'est bien vrai qu'il y a un gisement d'énergie inexploité dans la récupération des coups de pied au derche qui se perdent. D'une part, s'il a oublié ce qu'est un anathème, il n'a qu'à relire le *Syllabus*, nous pouvons lui fournir le texte s'il n'en dispose pas; d'autre part nous n'avons aucune leçon à recevoir d'un trou-du-cul capitulard.

Jamais trop d'anticlérisme primaire

Heureusement que notre ami Berny, de la Libre Pensée, venait après pour assainir l'atmosphère et s'honorer d'être archaïque, ringard et passéiste. Remarquant que la situation s'est dégradée depuis 1905, il approuva Lustiger quand celui-ci prétend que le mot laïcité est récent et ambigu... mais il l'est surtout pour ceux qui ne sont pas laïques.

J'avais été invité à ce débat soit par un membre du Club, soit par un ami d'ami, enfin pour que la «*sensibilité*» libertaire y soit représentée. Je hais le mot «*sensibilité*» dans cette acception: elle pue le résidu de sacristie. Mais, question sensibilité, certains ont été bien servi et les initiés ont compris que ma «*sensibilité*» libertaire est dans la ligne, toujours foutrement vivante, du *Père Peinard*. Car il ne pouvait être question de cautionner par le silence ci qui nous proposent de nous laisser enchrister.

Plaçant mes rapports avec les cléricaux sous le patronage posthume de Voltaire («*Je déteste ce que vous dites, mais je suis prêt à me battre pour que vous ayez le droit de le dire*») me suis permis de démystifier le caractère prétendument ringard de l'anticlérisme en rappelant qu'on ne fait jamais assez d'anticlérisme primaire.

Rien ne permet de tirer un trait définitif sur le distingo subtil, auquel s'est livré Pie XI en 1931, entre la «*liberté de conscience*» que l'Église condamne et la «*liberté des consciences*» (des créatures procédant de Dieu) qu'elle revendique, comme elle revendique, toujours par l'intermédiaire de Pie XI en 1938, son caractère essentiellement totalitaire. Rien, surtout pas Vatican II et ses suites. Car c'est bien dans *Gaudium et Spes* qu'on peut lire: «*...Ceux qui refusent Dieu (...) ne sont pas exempts de faute*». Je suis athée, donc je suis fautif.

Comme c'est dans les actes du synode des évêques d'octobre 1980 sur la famille chrétienne qu'on trouve: «(...) *Plus la famille devient chrétienne, plus elle devient humaine*». Il n'est pas nécessaire de sortir de polytechnique pour en conclure que lorsqu'on n'est pas chrétien, on n'est pas humain. Pour aller partager la soupe de ces gens-là, il vaut mieux se munir d'une très longue cuillère.

Si les laïques se sont endormis, nous ne devons pas nous en étonner: la plupart se sont endormis, par paresse intellectuelle ou par intérêt politique. En 1892, dans ses deux encycliques sur le ralliement, Léon XIII a ordonné aux catholiques français de conquérir la République de l'intérieur. Ils y auront mis 90 ans. Le 11 mai 1981, dans son édit de *Témoignage Chrétien*, ce foutu clérical qu'est Georges Montaron, avec un triomphalisme certain, a pris acte de cette victoire historique.

Et le lendemain du second tour des législatives de juin 1981, sur *France-Inter*, René Rémond observait qu'un tiers environ des députés socialistes provenaient des mouvements d'action catholique. Quand on observe qu'aujourd'hui de nombreux catholiques votent pour la gauche, ils notent d'abord pour eux, et ce n'est probablement plus la gauche car ils l'ont pénétrée et dévoyée.

Ils préparent toujours un mauvais coup de plus

C'est pour cela que juin 1984 n'a pas constitué une défaite de la laïcité. La défaite de la laïcité était contenue dans le projet Savary, largement inspiré des thèses développées par le SGEN (encore CFTC) au début des années 1950, qui aurait livré l'enseignement public aux curés en dix à vingt ans. Pour des raisons de politique politicienne, la droite classique a été assez con pour foutre ça en l'air. Tant mieux!

Quant à la «*lecture des Évangiles avec lunettes progressistes*», faisons une expérience pas seulement sur les Évangiles, sur l'ensemble du Nouveau Testament; je suis volontaire pour y participer et la critiquer.

Ne nous laissons surtout pas mystifier par un prétendu désintéressement des militants cléricaux. Nous devons apprendre à les juger à partir de leur système de références: ils croient à l'immortalité de l'âme et au salut éternel. Leur mère Thérèse crève la dalle, mais elle bosse pour son salut éternel: elle n'est pas désintéressée.

Enfin, si leur seigneur Lefebvre est dangereux, c'est incontestable, leur seigneur Gaillot est encore plus dangereux. Quand les cléricaux s'emparent de la défense des droits de l'homme, c'est pour continuer les guerres de religion - car ils les continuent toujours et partout - par ce moyen mieux adapté aux circonstances. Quand ils nous parlent d'amour, c'est pour préparer un mauvais coup de plus.

Les applaudissements ont été maigres, mais entre plaire et «*parler vrai*», il faut choisir. Ainsi soit-il!

Le camarade Astre a commencé par laisser percer sa réprobation envers les propos précédents. Ses mauvaises fréquentations ont dû lui faire perdre l'habitude d'entendre dire que le roi est nu. Pas d'anathème (encore!), pas de propos véhéments. Il nous aurait presque proposé de nous battre comme la cavalerie polonaise chargeant les panzer-divisions allemandes en septembre 1939! Pour la gloire et surtout pour la victoire de l'ennemi. Ses préférences vont évidemment à l'anticléricalisme de salon prôné par Tubiana, à un anticléricalisme portant quasiment le label Lustiger.

Que faire?

Toutefois, il faut reconnaître qu'il n'a pas été totalement mauvais, lâchant d'abord le plus contestable, avec l'habileté d'un vieux renard, et donnant du cléricalisme une définition restreinte: la reconnaissance à l'Église d'un pouvoir d'État. Je préfère celle de l'expert René Rémond: il y a cléricalisme quand il y a confusion entre la société religieuse et la société civile.

Sur la «*nouvelle laïcité*», il louvoie, le camarade Astre: opposé à l'enseignement de la religion à l'école (encore heureux, pour un retraité de la FEN), il est cependant favorable à l'enseignement des religions... «*en tant que fonds commun des valeurs universelles*». Il paraît que son petit cœur palpite au «*Aimez-vous les uns les autres*» d'un certain JC. Encore un qui fait semblant d'oublier que cette ins-

truction s'adresse aux croyants (aux membres de la «*communion*») et se limite à eux; les «*fautifs*» étant voués aux ténèbres extérieures et à la gégenne. C'est plutôt minable de la part d'un ancien enseignant public. Et la question, non résolue, de l'historicité de JC, il la place où dans son schéma?

S'il déplore «*la débandade de la gauche*» à propos de la laïcité, c'est sans proposer aucune raison (comme si elle s'était produite par un malencontreux effet du hasard) et sans même critiquer aucune de celles que j'ai avancées. Curieuse surdité.

Il dénonce tout de même «*la mission en Nouvelle-Calédonie: un pasteur, un évêque, un franc-maçon, en tant que citoyen je ne me sens pas représenté*».

Enfin il n'accepte ni la censure de fait, ni la remise en cause de la loi de 1905: «*Pour la demander, ils doivent se sentir très forts*». Certainement: comme les chars allemands devant la cavalerie polonaise.

On aurait aimé qu'il proposât quelques moyens pour contrebattre efficacement cette force.

Mais le pire advint quand la parole fut donnée au représentant de la FOL, Jean Nakache. Paraît qu'il n'était venu là que par amitié. C'est peut-être un de ceux qui jugent l'antycléricalisme ringard. Barrois avait posé une question concernant la présence d'un représentant de la FOL au congrès des aumôneries. On attend toujours la réponse. A moins qu'il estime jésuitement avoir répondu par cette autre question: «*Pourquoi avoir peur de la confrontation?*».

Un lèche-cul

L'ensemble de son intervention fut plutôt confus. Le combat laïque se déroulerait surtout entre catholiques romains et concernerait peu les autres. Les autres religions ne susciteraient-elles donc aucun phénomène clérical? Il nous prend pour des niais, ce mec!

Je ne suis pas catholique romain, je ne suis né dans aucune religion et je me sens bougrement concerné par les offensives des cléricaux de toutes obédiences observables non seulement dans l'Hexagone, mais sur toute la planète. Selon la vision angélique du sieur Nakache, je dois être un phénomène unique à faire empailler par le *Muséum d'Histoire naturelle*.

Il a aussi évoqué les événements de juin 1984 pendant lesquels, d'après lui, «*le drapeau de la liberté aurait changé de camp*». Malgré ce que je pense du projet Savary, j'avoue avoir mal saisi le fil de son discours. C'est qu'il est flou, fuyant, faux-jeton devant les laïques et, par voie de conséquence, lèche-cul et paillasson devant les curés. Un vrai renégat! Elle est vraiment mal barrée, la FOL, avec des responsables de cet acabit. Et ça voudrait nous donner des leçons de comportement, nous inviter à ne pas avoir peur. Mais nous n'avons pas peur, mon petit père. Nous sommes des gens sensés et nous savons que la peur n'a jamais éliminé le danger. Tout ce que nous demandons aux curetons, c'est de demeurer dans leurs sacristies où nous n'avons aucune intention d'aller les emmerder, et de nous ficher la paix dans la vie de tous les jours. C'est pourtant simple.

Par tolérance, c'est-à-dire par respect de la liberté des croyants, par courtoisie à leur égard, lorsqu'un lieu de culte présente un intérêt esthétique, je n'y entre jamais pendant un office. Cela tombe sous le sens.

Mais lorsque les sbires cléricaux s'arrogent le droit de régenter ma vie, je suis partisan de les renvoyer dans leurs tanières à coups de pompes dans les fesses. Cependant sans trop les bousculer, car ils sont tellement masos- qu'ils risqueraient d'y prendre plaisir.

Où est l'erreur?

Patrick Kessel a conclu en constatant «*qu'il y avait eu un débat de qualité avec des positions diverses*» et en nous engageant à réagir contre la «*soft idéologie*»...

Puis il nous a proposé, pour le *Club des Egaux*, une pétition intitulée «*Le cléricalisme n'imposera*

pas sa loi: «Laissez-nous vivre»». Par rapport à l'état actuel de la société, le texte en est bon. Il y est notamment précisé: «Nous nous opposons à la volonté des Églises de réintroduire l'enseignement religieux dans les écoles publiques. Nous nous opposons à toute tentative de remise en cause du principe de séparation de l'Église et de l'État, au nom d'une prétendue «nouvelle laïcité»».

C'est clair. On serait prêts à dire «banco» s'il n'y avait pas eu cette petite phrase de Kessel, au début, qui laissait percer une sympathie certaine pour «les recompositions qui se dessinent en profondeur».

Or, ces recompositions, nous les combattons parce qu'il s'agit d'une machine de guerre syndicalo-politique mise au point par les socio-cléricaux et pour leur plus grand profit; d'une opération d'extension, politiquement du Congrès d'Épinay et des «Assises du socialisme», syndicalement de la «déconfessionnalisation» de la CFTC en CFDT.

Nous ne voudrions pas, par sympathie pour un texte, nous faire embrigader malgré nous dans une manœuvre qui n'aurait que l'objectif politique de placer certains en meilleure position pour négocier ces recompositions. Pour être encore plus clairs: nous craignons que ce texte serve de contre-feu plutôt contre l'anticléricisme que contre le cléricisme.

Nous reconnaissons que nos sommes là à la limite du procès d'intention, mais dans nos vies de militants, nous avons plusieurs fois dû affronter des coups aussi tordus.

C'est pourquoi nous aimerions connaître la position exacte du *Club des Egaux* par rapport à ces recompositions. Et pour avoir une chance d'obtenir une réponse, autant poser la question franchement.

Marc PRÉVÔTEL.

LA GRANDE RÉVOLUTION...

de Pierre-Kropotkine, va être rééditée en souscription, 100 F l'exemplaire, à libeller à l'ordre de Véronique Fau-Vincenti et à adresser à PUBLICO 145, rue Amelot, 75011 Paris.

UNE LETTRE DE ROMME...

Dans la *Révolution française* du 14 septembre 1893, le rédacteur en chef, M. F.-A. Aulard avait publié la note suivante, signée de ses initiales:

«Dans les papiers du Comité de salut public, parmi des documents datés du 11 octobre 17933, je trouve une lettre de Homme, qui ne porte d'autre date que celle du 1er mois de l'an II. Romme présidait alors le Comité d'instruction publique, et c'est en cette qualité qu'il écrit au Comité de salut public:

«Citoyens collègues,

D'après votre invitation (2) le Comité d'instruction publique a nommé deux de ses membres pour examiner la proposition que vous fait le citoyen Loutard (3) dont l'objet est la confection d'un ouvrage destiné à combattre l'usage de la confession auriculaire, et, d'après le rapport de ses commissaires, le Comité a voté unanimement la réjection de ce projet. Il a pensé que, si le Comité de salut public favo-

(2) Je n'ai pas retrouvé cette «invitation» du Comité de salut public. (Note de M. Aulard.)

(3) On verra plus loin (p. 129) la restitution de la forme correcte de ce nom défiguré par un copiste.

risait cette entreprise, ce procédé blesserait le principe d'égalité des cultes, et conséquemment la justice. Il ne pourrait être considéré que comme une persécution indirecte contre une partie des citoyens français, qui professent le culte catholique, et peut-être en résulterait-il l'effet désastreux de vendéiser toute la France.

N'oublions pas que les querelles théologiques ont ensanglanté la terre.

L'Assemblée constituante, qui eut raison de se refuser à décréter une religion dominante, eut le tort de vouloir organiser une religion.

L'égalité des cultes ne sera vraiment établie que du jour où chaque religion payant ses ministres, tous les citoyens seront rapprochés par les principes de la morale universelle, sous l'autorité tutélaire du gouvernement, qui, étranger à tous les cultes, n'a pas droit de s'immiscer dans leur régime. Il doit se borner à les protéger tous, en leur assurant le libre exercice de leurs droits.

Pour les représentants du peuple, composant le Comité d'instruction publique,

G. Romme, Président.

Aux citoyens composant le Comité de salut public» (4).

Je ne sais si cette lettre est inconnue, mais elle m'a paru intéressante à reproduire. Elle montre bien quelles idées modérées étaient en honneur dans les régions gouvernementales, en politique religieuse, et cela au moment-même où les Fouché, les Laignelot; les Chaumette, allaient entreprendre de déchristianiser violemment la France au moyen du culte de la Raison.

F.-A. A.»

Dans son numéro suivant, du 14 octobre 1893, la même revue publia, au sujet de cette note et de la lettre de Romme, la communication qui suit:

«à M. F.-A. Aulard, Secrétaire général de la Société de l'Histoire de Révolution,

La lettre écrite par Romme, président du Comité d'instruction publique, au Comité de salut public, que vous avez publiée dans le dernier numéro de la «Révolution française», offre un réel intérêt; et personnellement, je vous sais un gré tout particulier de l'avoir découverte et imprimée. Il y a plus d'un an, en effet, que je cherchais cette pièce, dont j'avais besoin pour le tome II des «Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale», actuellement sous presse, et il est assez naturel que je ne sois pas parvenu à la découvrir, puisqu'elle ne se trouve pas aux Archives nationales, à la place qu'elle devrait occuper, et que la main distraite d'un employé du «Comité de salut public» l'avait insérée dans une liasse consacrée à la «correspondance des représentants en mission, bureau du Nord»(A.F. II-150).

Voulez-vous me permettre, puisque j'ai eu à m'occuper de la question, de donner aux lecteurs de notre Revue quelques renseignements au sujet de l'incident qui amena le Comité d'instruction publique à écrire à celui de salut public la lettre qui porte la signature de Romme? Peut-être cela pourra-t-il intéresser quelques personnes.

On sait que le représentant Pontard, - et non Loutard, comme une erreur de copiste l'a fait imprimer dans la Revue, - évêque constitutionnel de la Dordogne, fut l'un des premiers prêtres qui se marièrent; le 22 septembre 1793, il avait présentée la Convention nationale son épouse, «qu'il avait choisie, pauvre de fortune, mais riche en vertus, dans la classe des sans-culottes où réside la candeur et l'aimable simplicité»; et le président, Cambon, avait «donné l'accolade fraternelle aux deux époux». (Procès-verbal de la Convention, t. XXI, p. 155). Peu de jours après, Pontard adressa au «Comité de salut public» un mémoire que je n'ai pu retrouver, mais dont le contenu nous est indiqué par les procès-verbaux du «Comité d'instruction publique» et par les «Mémoires de Grégoire», ainsi que par la lettre signée Romme que vous venez de mettre au jour: l'évêque de la Dordogne proposait au Comité de salut public qu'il fût imprimé, aux frais de la République, un journal destiné à combattre l'usage de la confession auriculaire. Le «Comité de salut public» renvoya cette singulière proposition à l'examen du «Comité d'instruction publique», qui s'en occupa dans sa séance du 5 octobre, et chargea Grégoire de lui faire un rapport: évêque contre évêque. Le procès-verbal du Comité d'instruction mentionne le fait on ces termes: «Le citoyen Grégoire fera le rapport d'un mémoire présenté par le citoyen Pontard au Comité de salut public et renvoyé au Comité d'instruction publique».

Trois jours plus tard, le 17 du premier mois (l'annuaire républicain venait d'être mis en vigueur par un décret rendu le jour même où le Comité d'instruction publique avait été saisi du Mémoire de Pontard),

(4) Archives nationales AF II. 150.

Grégoire fit son rapport, et le procès-verbal relate comme suit la décision pris» par le Comité: «Un membre fait son rapport sur une lettre du citoyen Pontard qui propose de supprimer la confession auliculaire (5). Le Comité d'instruction publique arrête qu'il sera sur cet objet adressé au Comité de salut public une lettre qui contienne les principes du Comité».

C'est à la suite de cet arrêté que fut écrite au Comité de salut public la lettre que Romme signa en qualité de président du Comité d'instruction publique. La pièce - que je viens d'aller examiner aux Archives, d'après vos indications - n'étant pas de l'écriture de Romme, mais de celle d'un expéditionnaire, où la signature seule étant autographe, nous ne pouvons savoir si ce fut Romme lui-même qui rédigea cette lettre, ou s'il laissa ce soin au rapporteur Grégoire. Quant à la date, l'employé du Comité l'avait laissée en blanc; il a écrit: «Le... jour du 1er mois de l'an 2 de la République française une et indivisible»; mais on peut affirmer sans trop de témérité que la lettre a dû être expédiée le lendemain de la séance où il fut arrêté qu'on l'écrirait, c'est-à-dire le 18 du premier mois (9 octobre).

Le Comité de salut public trouva sans doute que les «principes» du Comité d'instruction publique étaient bons, car il ne fut pas donné de suite à la proposition de l'évêque Pontard.

Dans ses Mémoires, Grégoire a raconté cette affaire en s'attribuant tout le mérite de la décision prise par le Comité d'instruction publique, et en se représentant, selon sa coutume, comme l'unique défenseur de la liberté au milieu de collègues aux allures tyranniques et aux opinions violentes. Voici comment il s'exprime: «Au Comité, j'étais réduit sans cesse à lutter contre des projets dictés par la haine anti-religieuse. Empêcher le mal, c'était déjà faire quelque bien; ainsi je fis mettre au néant une demande de Pontard, renvoyée par le Comité de salut public à notre Comité, qui, à son tour, renvoya l'affaire à une commission dont je me fis nommer membre, puis rapporteur. Pontard offrait de rédiger un journal contre la confession. Je fis sentir que c'était un outrage à la liberté des cultes, et quoique alors dans toute la Franco on les foulât aux pieds, mon avis fut adopté (6)».

Le Comité d'instruction publique, est-il nécessaire de le dire, n'avait pas besoin que Grégoire lui fit la leçon pour résoudre correctement la question qui lui avait été posée. Les «principes du Comité», tels qu'ils sont énoncés, on vertu d'un vote «unanime», dans la lettre signée par Romme, sont ceux que professèrent toujours, à la Convention, les républicains philosophes, tant de la Gironde et de la Montagne que du Centre. Le Comité dit que l'Assemblée constituante «eut le tort de vouloir organiser une religion»; il émet le vœu que le gouvernement, «étranger à tous les cultes», et par conséquent n'en salariant aucun, se borne à leur assurer «le libre exercice de leurs droits».

Et c'est précisément en vertu de ces principes - permettez-moi de l'ajouter on terminant - que le Comité d'instruction publique a fait substituer au vieux calendrier religieux un annuaire laïque, et qu'à Grégoire demandant: «A quoi sert ce calendrier?» Romme a pu répondre: «A supprimer le dimanche» (7); que le 17 brumaire, la Convention accepta la démission de Gobel de ses fonctions d'évêque; que, sur vingt ecclésiastiques catholiques ou protestants qui, à cette date, faisaient ou avaient fait partie du «Comité d'instruction publique» ou de la «Commission d'éducation nationale», presque tous, seize, crurent devoir suivre l'exemple de l'évêque de Paris, - à moins qu'ils ne l'eussent devancé (8) - et que le plus illustre d'entre-eux, Sieyès, en renonçant solennellement, du haut de la tribune de la Convention, le 20 brumair, aux 10.000 livres de pension que la loi lui avait conservées pour indemnité d'anciens bénéfices, put prononcer ces paroles: «Mes vœux appelaient depuis longtemps le triomphe de la raison

(5) Le rédacteur du procès-verbal s'exprime mal. Pontard ne proposait pas de «supprimer la confession», comme il a été dit plus haut, il proposait la publication, aux frais de la République, d'un journal pour combattre l'usage de la confession.

(6) Mémoires de Grégoire, t. I, p. 342.

(7) «J'ai mentionné ailleurs la création du calendrier nouveau, inventé par Romme pour détruire le dimanche: c'était son but, il me l'a avoué. Le dimanche, lui disais-je, existait avant toi, il existera après toi». Mémoires de Grégoire, t. I, chap.3).

(8) Les seize ecclésiastiques, membres du Comité d'instruction publique ou de la Commission d'éducation nationale qui avaient déjà repris l'état laïque ou le reprirent après le 17 brumaire, sont: Bassal, missionnaire et curé de Versailles; Chasles, ancien chanoine; Coupé (de l'Oise), ancien curé de Sermaise; Daunou, oratorien, vicaire de l'évêque constitutionnel du Pas-de-Calais; Fouché, oratorien; Gay-Vernon, évêque constitutionnel de la Haute-Vienne; Jean Bon Saint-André, ministre protestant; Julien (de Toulouse) ministre protestant; Lakanal, doctrinaire, ancien vicaire de l'évêque constitutionnel de l'Ariège; Thomas Lindet, évêque constitutionnel de l'Eure; Massieu, évêque constitutionnel de l'Oise; Rabaut Saint-Etienne, ministre protestant; Rühl, ministre luthérien; Sieyès, ancien vicaire général de l'évêque de Chartres; Thirion, oratorien; Wandelaincourt, évêque constitutionnel de la Haute-Marne.

Les quatre seuls membres du Comité qui conserveront le caractère ecclésiastique sont: l'oratorien Bailly de Juilly; Grégoire, évêque constitutionnel du Loir-et-Cher; Villar, évêque constitutionnel de la Mayenne; et le ministre protestant Jay (de Sainte-Foy).

sur la superstition et le fanatisme. Ce jour est arrivé. Je m'en réjouis comme de l'un des plus grands bienfaits de la Révolution française».

Veillez agréer, mon cher collègue, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

James GUILLAUME
Paris, 15 septembre 1893.

«L'Anarcho-syndicaliste»

26 rue des Landes 44000 NANTES
CPAPP 63485

Organe de l'Union des anarcho-syndicalistes

Abonnement pour 10 numéros: 60fr.

Abonnement de soutien: 150fr.

A verser au CCP Christian Joyeux-Bouillon n° 440 7 799 19 L

25 bis, rue Victor Hugo 69100 Villeurbanne

Imprimerie spéciale de l'Anarcho-syndicaliste

Secrétaire de rédaction: Joël BONNEMAISON

Directeur de la publication: A. HEBERT
